

Tests de matériels effectués par la Ville de Dieppe pour le compte de la société Sabre-France ó convention définissant les modalités de tests

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Alice QUESNEL

Madame Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que Sabre France est une entreprise locale, basée à Martin-Eglise, spécialisée dans l'import et la revente en gros de matériel d'espaces verts. Afin de disposer d'un retour de la part d'utilisateurs professionnels sur le matériel qu'elle compte commercialiser, elle propose de mettre à disposition gracieusement du matériel auprès du service des Espaces Verts afin que les agents testent des nouveaux produits thermiques et électriques tels que des débroussailleuses, des tronçonneuses, tondeuse mulching, réciprocauteur, etc... Tous les matériels en test sont homologués en France.

L'intérêt pour le service des Espaces Verts est de pouvoir tester du matériel avant d'en faire l'acquisition et de choisir un matériel adapté aux besoins, en fonction de ses propres objectifs d'acquisition.

Par ailleurs, cela permet de se tenir informé de l'évolution des matériels et de les utiliser à moindre coût. En effet, seuls les consommables (carburant, huiles, électricité) sont à la charge de la Ville. Par ailleurs, en cas de panne ou de casse de matériel, aucun frais ne pourra être réclamé à la Ville, la seule condition étant de faire un retour à la Société Sabre des conditions dans lesquelles la casse est survenue.

Enfin, aucune obligation d'achat ne lie la Ville de Dieppe à Sabre-France, qui en tout état de cause n'exerce qu'une activité de grossiste et ne vend pas de matériel à la Ville. La conformité avec la réglementation des marchés publics est donc respectée.

La présente convention définit les modalités et les conditions de réalisation des tests de matériels.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- l'intérêt pour la Ville de Dieppe de pouvoir tester de nouveaux matériels,
- le projet de convention présenté,
- l'avis de la commission n° 3 du 19 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2015 avec l'entreprise Sabre-France, et toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--